

Envoyé en préfecture le 24/10/2025 Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025 ID : 027-212701650-20251024-CM21102025_013A-DE

CM-21-10-2025/01-3

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 18
Date de Convocation : 14/10/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt et Un Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à Monsieur Christian GOBERT Madame Nadine ROBERT donnant procuration à Madame Sophie LEMEZ

Mesdames Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT,

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Pascal DESBOIS, Jérémy PEREIRA

Secrétaire de Séance : Madame Monique JEAN

Objet : MUSEE DU VERRE : Avenant au contrat de mécénat entre la Commune de Conches et VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux

Monsieur Christian GOBERT indique que le musée est à la recherche de mécènes pour soutenir le financement des expositions temporaires. La société Veolia Eau a manifesté son souhait de s'associer au dynamisme culturel du musée DECORCHEMONT. Le montant versé permettra l'acquisition d'une œuvre. Ce partenariat s'inscrit dans la durée.

Vu:

- Le contrat de mécénat de 4000,00 € signé le 20 janvier 2025 entre la Commune de Conches-en-Ouche et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux ayant pour objectif d'accompagner le développement du Musée du Verre François DECORCHEMONT
- Les difficultés rencontrées par la commune dans la réalisation des contreparties prévues à l'article 4 dudit contrat, et notamment d'identifier l'acquisition en adéquation avec le mécénat,
- La nécessité de prolonger la durée du contrat et d'adapter les contreparties,

Publié le : 30/10/2025 16:06 (Europe/Paris)

Collectivité : Conches-en-Ouche

https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/43345

Envoyé en préfecture le 24/10/2025 Reçu en préfecture le 24/10/2025 521.0 Publié le 27/10/2025 ID: 027-212701650-20251024-CM21102025_013A-DE

Considérant :

- L'importance du partenariat avec Veolia Eau pour la valorisation du patrimoine culturel
- La volonté des deux parties de poursuivre leur collaboration dans des conditions adaptées,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent l'avenant au contrat de mécénat, dont les principales modifications sont les suivantes:
 - Prolongation de la durée du contrat jusqu'au 1er Décembre 2026,
 - Adaptation des contreparties : mention du soutien de VEOLIA EAU et apposition de son logo sur le site internet du Musée, ainsi que l'organisation d'un moment dédié au musée pour valoriser le mécénat, avec trois invitations réservées au mécène.
- Autorisent Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE. POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Deux Octobre Deux Mil Vingt-Cinq



Publié le : 30/10/2025 16:06 (Europe/Paris)

Collectivité : Conches-en-Ouche

https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/43345



Pour le Maire et par délégation Directrice Générale des Services Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 027-212701650-20251024-CM21102025_013A-DE

AVENANT AU CONTRAT DE MÉCÉNAT

ENTRE

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, société en commandite par actions au capital de 2.207.287.340,98 euros, dont le siège est situé 21 rue La Boétie 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 025 526, représentée par Monsieur Philippe Duverlie, en qualité de Directeur du Territoire de l'Eure et du Pays de Bray, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée le « Mécène »,

d'une part,

ET

La commune de Conches en Ouche, située impasse de l'Hôtel de Ville, 27190 Conches en Ouche, représentée par Monsieur Jérôme Pasco, en qualité de Maire de la ville de Conches en Ouche dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée le « Bénéficiaire »,

d'autre part.

Ci-après dénommées collectivement les « Parties » et individuellement la « Partie ».

1

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025 52LO

Publié le 27/10/2025

ID: 027-212701650-20251024-CM21102025_013A-DE

PREAMBULE

La commune de Conches en Ouche et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux ont conclu un

contrat de mécénat en date du 20 janvier 2025, ci-après dénommé "le Contrat".

Le contrat devait prendre fin le 30 septembre 2025.

Toutefois, la commune de Conches en Ouche a fait part de ses difficultés dans la réalisation des

contreparties comme prévue à l'article 4 du Contrat.

Ainsi, les Parties ont convenu de prolonger le Contrat jusqu'au 1er décembre 2026 et d'adapter les

contreparties.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités du présent avenant

au Contrat.

ARTICLE 1 : DURÉE

Le paragraphe 1 de l'article 2 du Contrat est modifié comme suit :

" Le Contrat entrera en vigueur à sa date de signature par les Parties et prendra fin de plein droit à

l'achèvement du Projet, soit le 1er décembre 2026 ."

ARTICLE 2: COMMUNICATION

L'article 4 du Contrat est modifié comme suit :

"Le Bénéficiaire mentionnera le soutien du Mécène et apposera son logo sur le site internet du

musee.

Le mécène bénéficiera de trois invitations de la part du Bénéficiaire en vue d'un moment dédié, au

musée, pour valoriser le présent mécénat ayant permis l'acquisition d'une œuvre de Monsieur

François Decorchemont, peintre français réputé.

ARTICLE 3: AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les dispositions non expressément modifiées par le présent avenant restent applicables.

2

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025 5 LO

Publié le 27/10/2025

ID: 027-212701650-20251024-CM21102025_013A-DE

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chaque Partie :

Pour Veolia Eau-CGE

Pour le Bénéficiaire

Jérôme Pasco

Maire de Conches en Ouche

Philippe Duverlie

Directeur du Territoire

de l'Eure et du Pays de Bray

Date:

Date:

Signature:

Signature:

https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/43345